



## SECTION FAFA

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2018

**Présents** : MM. CHUPPÉ - PLASSART.

**Assistent** : Mme TAGLIANA - M. BARRAU.

### *Avant-Propos*

## LE FAFA

Le **Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)** est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue de Football Professionnel, par solidarité auprès du Football Amateur.

Le dispositif, qui comporte quatre cadres d'intervention (emploi, équipement, transport, formation) est ouvert à la fois aux instances et aux clubs FFF, mais aussi sur la partie équipements aux collectivités locales.

Financement : [voir fiche annexe en rubrique FAFA du site Internet – rubrique Document](#)

A noter que pour certains projets cette saison 2018/2019, 2 bonifications sont possibles :

- 10% pour les projets en zone de revitalisation rurale et quartiers prioritaires de la ville.
- 20% sur le montant calculé initialement, aux projets de création (uniquement) s'inscrivant dans le cadre du plan d'héritage de la Coupe du Monde Féminines de la FIFA 2019.

### *Fonctionnement*

**Les dossiers et informations concernant le nouveau dispositif FAFA saison 2018/2019 sont consultables et enregistrables sur le site du District du Val-d'Oise de Football (DVOF 95).**

Les clubs et collectivités locales du Val-d'Oise doivent consulter la fiche projet et le cahier des charges puis adresser tous les éléments nécessaires pour avoir un dossier complet via des fichiers numériques individuels (1 pièce jointe par Pièce à fournir) en nommant chaque pièce.

Mail d'envoi : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Contact DVOF 95 soit par E-mail : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

soit par Tél : 01.34.08.11.28 (aux horaires d'ouverture du DVOF + pour les questions techniques sur les équipements, de préférence le mardi à partir de 14h30)



## Dossiers en cours

### Saison 2017/2018

**Tous les porteurs de projets de la saison 2017/2018 n'ayant pas obtenu de subventions FFA doivent obligatoirement reprendre le nouveau cahier des charges saison 2018/2019 de la FFF et déposer leur dossier avec la nouvelle fiche projet + les éléments demandés dans ladite fiche si les pièces sont manquantes.**

#### Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique

- Ville de GARGES LES GONESSE (manque Avis préalable Eclairage)
- Ville de MONTMORENCY (Manque Fiche projet incomplète, Délibération du maitre d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le cout et le plan de financement, Devis descriptif, Les avis préalables éclairage et terrains)
- Ville de CORMEILLES EN PARISIS (Dossier à constituer)

#### Changement de revêtement de gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

- Ville de SAINT OUEN L'AUMÔNE (manque Avis préalable Eclairage)

### Saison 2018/2019

#### Changement de revêtement de gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

- Ville d'ARGENTEUIL (en cours) (manque Avis préalable Eclairage)

#### Création d'un « Club House »

- Ville de DEUIL LA BARRE (Manque devis estimatif et les plans détaillés et cotés de la construction)

#### Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique

- Ville de DEUIL LA BARRE (Manque Devis descriptif et estimatif, Les avis préalables éclairage et terrain)

#### Acquisition d'un véhicule de transport de marque Volkswagen (7, 8 ou 9 places)

- Club du RACING CLUB GONESSE (manque le relevé décision du club)

### ATTENTION

**Tous les porteurs de projets disposent d'un mois à compter de la notification des pièces manquantes pour compléter leur dossier, à défaut celui-ci sera considéré comme non recevable**